« CONDITIONS GENERALES » A CONSERVER PAR L'AMAPIEN

Contrat A.M.A.P. POISSON

G.I.E Les pêcheurs de l'Île d'Yeu (Groupement d'Intérêt Economique)

□ Durée du contrat : de septembre 2022 à Juin 2023

soit 10 livraisons

□ L' adhésion de 10 € à l'AMAP est obligatoire, elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation : Toute résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans les statuts et sera étudiée par le bureau.

Les colis sont constitués de 2,5 kg à 3,5 kg environ de poissons de pêche de saison (ce poids correspond au poids des poissons entiers et il faut noter que le poids du filet est la moitié du poids du poisson entier donc compte double) Le poisson est mis en colis à l'Île d'Yeu.

Le colis est au prix unitaire de 36,00 euros. Soit 360€ pour la saison

Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles.

Tout poisson consommé cru doit être au préalable congelé au minimum 24h à 48h.

Lieu de livraison : Terrain de boules à Brain/Authion à 18h30 le jeudi

Tuteurs: Jacqueline Raphaêl et Pierre Marie Benatre

• Durée du contrat : livraisons mensuelles de septembre 2022 à juin 2023, soit 10 livraisons

Dates de livraison : 2022 : 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 14 décembre

2023 : les dates seront fixées ultérieurement

Les engagements du pêcheur : David Orsenneau sur son bateau Le Mammouth

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un autre bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures (exceptionnellement 72 heures) avant la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « <u>Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique Pêcheurs de l'ile d'Yeu».</u>
- Vu mes contraintes professionnelles, je ne pourrai pas rencontrer chaque année les amapiens, mais je m'engage à transmettre régulièrement des informations sur mon travail et à saisir les occasions possibles de rencontre, à l'Ile d'Yeu ou sur le continent.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document «<u>Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique</u> Pêcheurs de l'ile d'Yeu» qui peut m'être fourni sur demande.
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le pêcheur qui peuvent éventuellement causer le report ou l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer, dans la mesure du possible à la récupération des colis à Doué la Fontaine et aux distributions aux dates choisies lors de la signature du contrat.

□ Modalités de paiement :
□ 10 colis à 36€ chacun soit 360€ (de 1 à 10 chèques au maximum)
□ Les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « GIE Les pêcheurs de l'Ile d'Yeu ». (chèques et contrat doivent être au même nom).
□ Leur encaissement sera effectué au moment des livraisons.
□ Dans la limite des places disponibles, il est possible de prendre ce contrat en cours de saison. Le règlement se fera alors au prorata des livraisons restantes.

Contrat à rapporter sur le lieu de distribution ou à envoyer à Jacqueline Raphaël 07 81 37 81 62

A IMPRIMER EN UN EXEMPLAIRE ET A REMETTRE AU TUTEUR SIGNE ET ACCOMPAGNE DES CHEQUES



Contrat A.M.A.P. POISSON (partie tuteur) 2022/2023

Le consommateur

G.I.E Les pêcheurs de l'Île d'Yeu (Groupement d'Intérêt Economique)

Il est proposé la livraison mensuelle d'un colis de poissons aux conditions décrites à la page « conditions générales » entre

Nom:
Adresse:
Tél :Courriel :
☐ Je suis à jour de la cotisation à l'AMAP, J'ai lu et j'accepte les conditions générales
□ Je règle la somme de 360.€ en chèques (<i>Cochez les cases</i>)
□ Je m'engage à régler la somme de 15€ pour participer aux frais de transport des colis entre Doué la Fontaine(lieu d'arrivage du poisson en provenance de l'Ile d'Yeu) et Brain/Authion, chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau.
et Le GIE représenté par le pêcheur : David Orsonneau les chèques sont libellés à l'ordre de « GIE Les pêcheurs de l'Ile d'Yeu ».
Fait àle
Signature du consommateur :
Contrat A.M.A.P. POISSON (partie GIE-pêcheur) 2022/2023
G.I.E Les pêcheurs de l'Ile d'Yeu (Groupement d'Intérêt Economique)
Il est proposé la livraison mensuelle d'un colis de poissons aux conditions décrites à la page « conditions générales » entre
Le consommateur
Nom Adresse :
Tél /Mob.:
Courriel:
□ Je suis à jour de la cotisation à l'AMAP, J'ai lu et j'accepte les conditions générales
□ Je règle la somme de 360.€ en chèques (<i>Cochez les cases</i>)
et et GIE représenté par le pêcheur : David Orsonneau
les chèques sont libellés à l'ordre de « GIE Les pêcheurs de l'Ile d'Yeu ».
Fait à
Signature du consommateur :